



COMMUNIQUÉ DIFFUSION IMMÉDIATE

OBJET : Coronavirus

Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, le 9 septembre 2020, 13h00

En raison de la situation actuelle de pandémie, la municipalité désire informer la population du changement sur son territoire des mesures qu'elle a prises :

- Le bureau municipal est ouvert à la population depuis le lundi 8 juin 2020 aux heures régulières. Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée et un seul citoyen à la fois est autorisé dans le bureau municipal. Le port du masque est obligatoire pour les visiteurs. La règle de distanciation sociale de 2 mètres s'applique. Les citoyens sont toutefois invités à communiquer avec la municipalité par téléphone ou par courriel ;

Pour nous rejoindre :

Téléphone : 819-395-2562

Courriel : municipalite@st-edmond-de-grantham.qc.ca

Urgence : dg@st-edmond-de-grantham.qc.ca

Site web: www.st-edmond-de-grantham.qc.ca

- La bibliothèque Anne-Marie Doyon est ouverte, une journée par semaine le mercredi de 18h30 à 20h. Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée et un seul citoyen à la fois est autorisé dans le hall d'entrée. Seuls les bénévoles sont autorisés à circuler à l'intérieur de la bibliothèque. Les livres devront être commandés au moins 24 heures à l'avance pour leur préparation. Le retour des livres devra se faire dans un sac avec le nom des clients et déposé dans un bac situé à l'entrée. La règle de distanciation sociale de 2 mètres s'applique. Les citoyens sont invités à communiquer avec la bibliothèque par courriel : bibliamdoyon@gmail.com;
- Le chalet des loisirs est dorénavant disponible pour la location seulement. La capacité maximum de la salle en haut est de 25 personnes. Le lavage des mains est obligatoire à l'arrivée. Le port du masque est obligatoire à l'intérieur sauf lorsque les gens sont assis et ne se déplacent pas. La règle de distanciation sociale de 2 mètres s'applique. Les normes de la santé publique s'appliquent.

Ces mesures pourraient faire l'objet d'une réévaluation à tout moment, compte tenu de l'évolution de la situation.



COMMUNIQUÉ DIFFUSION IMMÉDIATE

La Municipalité invite par ailleurs les citoyens à se tenir informés des ordonnances ou des recommandations émises par les gouvernements du Québec et du Canada par l'entremise des médias ou aux adresses suivantes :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>

D'autres informations vous seront transmises au fur et à mesure de l'évolution des évènements.

-1-

Information et

Donald Brideau

Source :

Directeur général

Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham

819-395-2562